

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Édith, MANEA Rodica, NOËL Aude ; Messieurs CHRISTEL Daniel, DAVANTURE Éric, ROYER Michel.

Étaient représentés : SAVOYE Marie-Paule par DAVANTURE Éric ; BENAS Gilbert par CHRISTEL Daniel

Secrétaire de séance : Mme DALIA Odile

Lecture du compte-rendu du 20 novembre 2025 : adopté à l'unanimité

Délibérations :

➤ Rémunération des agents recenseurs :

Le recensement de la population de Saint-Désert aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Par délibération du 26 juin 2026, Madame Odile DALIA, conseillère municipale a été désignée comme coordinateur communal. La dotation forfaitaire attribuée à la commune est de 1 616 € ; après paiements des différentes charges, les 2 agents recenseurs contractuels recrutés seront rémunérés chacun 720, 00 € brut. Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 12 du budget de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

➤ Demande de subvention « Appel à Projets » départemental 2026 - Conseil Départemental 71 : pour la réfection de la rue de Basseville :

La rue de Basseville est en très mauvais état, et son croisement vers le lavoir est dangereux. La municipalité envisage la réfection de cette route et une mise en sécurité au niveau du croisement. Trois devis ont été réalisés par 3 entreprises. Le coût global de l'opération s'élève à 57 864,00 € TTC. Un appel à projets départemental 2026, opération « voiries et ouvrages d'art sous maîtrise d'ouvrage communale » peut être sollicité pour une aide maximale de 5 200,00 €.

Le projet et la demande financière sont acceptés à l'unanimité.

➤ Décision modificative n° 2 dans les finances communales :

Un premier lot de terrain a été vendu en Nèvre, pour une aire de lavage. Suite à cette vente, il est nécessaire de modifier les lignes budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

✓ Point sur les travaux de la pêche : Des modifications auront lieu, comme un creusement plus important au niveau du lit de la rivière ; une chicane amovible sera mise en place avenue de Bourgogne, au niveau de l'ancien portail ; le mur avenue de Bourgogne sera arasé en partie et recouvert d'une couvertine (à partir de février) ; des plantations d'arbre seront réalisées ; des buissons seront plantés du côté des maisons. Le terrain étant inondable, ce ne sera pas un jardin public, mais un aménagement est prévu pour accueillir des promeneurs lorsque le terrain sera praticable.

Ce projet est financé et réalisé par le Grand Chalon.

✓ Point sur le bassin En Francot-Le Messant : Suite à un glissement de terrain composé d'argiles, le talutage du bassin a été revu, enherbé. Il faut attendre environ 1 an que l'enherbement se fasse complètement.

Récemment, le bassin s'est bien rempli et a bien fonctionné.

On a désormais 4 bassins sur la commune, pour la rétention d'eau lors de fortes pluies.

✓ Sous le pont de la RCEA, au niveau de la rue de Pépins, il se trouve beaucoup d'eau stagnante ; le responsable de la DIR est venu constater les faits : pour eux, il doit s'agir de bouchons entre la grille d'évacuation et la rue. Le Grand Chalon devrait venir pomper l'eau pour l'évacuer.

Le Grand Chalon a prévu de nettoyer environ 2 km de fossés sur la commune.

✓ Rambarde rue des Anciennes Halles : un métallier est actuellement en train de les faire, sur le même modèle que ceux existant.

✓ Organisation des vœux du Maire : ils auront lieu le 9 janvier 2026 à 19h à la salle des Rocheriaux. Olivier Fréaux étant en congés à cette période, l'aide des conseillers municipaux est sollicitée pour l'installation et le rangement.

✓ Bilan CCAS de fin d'année :

Plantation d'arbustes le 22 novembre 2025, pour 5 naissances (sur 6).

Le banquet des aînés a eu lieu le 23 novembre sur le thème « Sous les Tropiques » pour 68 inscrits. Le nombre d'inscrits est supérieur aux autres années. 175 courriers avaient été envoyés pour les personnes de plus de 70 ans ; 39 colis ont été distribués.

Un spectacle et un goûter a été financé pour les résidents de l'EHPAD, le 17 décembre.